



**RAPPORT D'ÉVALUATION
DU PROGRAMME LEADER 2014-2021**

GAL GRAND QUERCY



Mars 2022





SOMMAIRE

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	3
OBJECTIFS, INDICATEURS ET QUESTIONS EVALUATIVES	3
OUTILS, MOYENS, CALENDRIER	4
PRÉSENTATION DU GAL.....	4
LE TERRITOIRE DU GAL	4
RAPPEL DE LA STRATÉGIE.....	5
L'INGÉNIERIE	5
PRINCIPALES DONNÉES SUR LA PROGRAMMATION	6
LA PROGRAMMATION	6
LE FINANCEMENT DES PROJETS	6
LES MAITRES D'OUVRAGE	7
LA REPARTITION DU LEADER SUR LE TERRITOIRE = LOCALISATION DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE	9
LE TYPE DE DEPENSES.....	10
LA PROGRAMMATION PAR FICHE ACTION	11
LES DOMAINES D'ACTIVITE CONCERNES PAR LE LEADER.....	12
ZOOM SUR LES THEMATIQUES LES PLUS REPRÉSENTÉES.....	14
PROJETS CULTURELS ET PATRIMOINE	14
SERVICES.....	16
TOURISME.....	17
LES DÉFIS DU GAL ET LA PLUS-VALUE LEADER	18
DÉFI 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI.....	19
DÉFI 2 : L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION	19
DÉFI 3 : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	21
L'ÉGALITE DES CHANCES	22
LES PROJETS NON PROGRAMMÉS	22
CONTEXTE	22
LES PROJETS NON PROGRAMMÉS	22
UNE MAJORITÉ DE PROJETS PRIVÉS.....	23
DANS LE DOMAINE DES SERVICES, DU TOURISME, DE LA CULTURE.....	23
LE FONCTIONNEMENT DU GAL.....	25
LE COMITÉ DE PROGRAMMATION.....	25
LA COMMUNICATION.....	27
PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION.....	28

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

OBJECTIFS, INDICATEURS ET QUESTIONS EVALUATIVES

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION (POURQUOI ÉVALUER?)

- Juger de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de mise en œuvre du programme (ingénierie, gouvernance, communication).
- Définir la valeur ajoutée du programme LEADER pour le Grand Quercy au regard de sa stratégie de développement.
- Préparer le prochain programme.

INDICATEURS ET QUESTIONS ÉVALUATIVES (QUE VEUT-ON ÉVALUER?)

Le GAL s'est fixé dans sa stratégie 3 défis à relever à travers le programme LEADER :

Défi 1 : Le développement de l'activité et de l'emploi

Défi 2 : L'innovation et la coopération

Défi 3 : La transition énergétique

En quoi le programme LEADER a-t-il permis de répondre à ces défis ?

Questions évaluatives	Indicateurs
Défi 1 : Le développement de l'activité et de l'emploi	
LEADER a-t-il un impact sur l'emploi ?	Nombre d'emplois créés, maintenus
LEADER a-t-il un impact sur l'activité économique du territoire ?	Nb de projets ayant un impact significatif sur l'activité économique
Défi 2 : L'innovation et la coopération	
LEADER a-t-il permis de soutenir l'innovation territoriale ?	Cf grille de sélection, nb de projets innovants, type d'innovation
LEADER a-t-il favorisé la coopération et les partenariats ?	Cf grille de sélection, nb de projets, type de coopération /partenariat
Défi 3 : La transition énergétique	
LEADER a-t-il permis de contribuer à la transition énergétique ?	Nb de projets ayant un impact positif sur l'environnement
LEADER a-t-il contribué à la préservation de l'environnement ?	Domaines d'impact
Autre enjeu transversal : Egalité des chances	
Leader contribue-t-il à l'égalité des chances ?	Nb de projets contribuant à égalité des chances Dans quels domaines

OUTILS DE SUIVI DES INDICATEURS/DES QUESTIONS EVALUATIVES

Le GAL a mis en place différents outils de suivi :

- Tableau de suivi des porteurs de projet (activité du GAL, les contacts, les demandes, profil des porteurs de projet...)
- Tableau de suivi de programmation (données financières)
- Tableau de suivi des projets (analyse qualitative des projets/objectifs et critères du GAL)
- Fiches projet (avec renseignement de la plus-value du projet en fonction des critères de la grille de sélection des projets)
- Grilles de sélection des projets

MOYENS MOBILISÉS

L'évaluation est menée en interne par l'équipe technique du GAL : 3 agents (1.8 ETP).
Le service SIG du PNR des Causses du Quercy a été mobilisé sur la partie cartographie.

MOBILISATION DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

31 MARS 2022 - Réunion de travail avec les membres du CP :

- pour échanger sur le fonctionnement du CP,
- présentation et échange sur l'évaluation du programme – éléments marquants
- sur la base de l'évaluation, définition des axes prioritaires pour le prochain programme

CALENDRIER

Réalisation de l'évaluation décembre 2021 à mars 2022.

PRÉSENTATION DU GAL

LE TERRITOIRE DU GAL

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 119 communes au 1^{er} janvier 2019• 55 057 habitants• 6 Communautés de communes en intégralité et 7 communes de l'agglomération du Grand Cahors qui sont sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy.• Partie Est du GAL sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, l'autre moitié du PNR étant sur le GAL Figeac Quercy Vallée de la Dordogne. |
|---|

RAPPEL DE LA STRATÉGIE

Orientation/objectif stratégique 1 Repenser l'économie par la recherche de synergies	Action 1 – Soutenir l'activité économique et la création de nouveaux produits valorisant les ressources et les richesses du territoire
	Action 2 – Organiser des filières économiques territorialisées
Orientation/objectif stratégique 2 Réinventer l'aménagement d'un territoire de faible densité et renouveler les solidarités entre acteurs	Action 3 – Diversifier et renouveler l'offre de services
	Action 4 – Redynamiser les centres bourgs et les rendre attractifs
	Action 5 – Valoriser les aménités territoriales
Orientation/objectif stratégique 3 Impulser des changements de pratiques	Action 6 – Faire évoluer et diffuser les bonnes pratiques
	Action 7 – Coopérer avec d'autres territoires en France et en Europe
	Action 8 – Animer, valoriser et évaluer le programme

Suite à l'évaluation à mi-parcours, **la fiche-action 4 « Redynamiser les centres bourgs et les rendre attractifs » a été supprimée**, car il n'y avait pas de projet identifié sur celle-ci. De plus, la Région et l'Etat ont mis en place des politiques sur ce thème et ont apporté des financements importants à ces projets.

La fermeture de cette fiche n'a pas pénalisé la réalisation des objectifs de l'axe 2, qui à travers les 2 autres fiches actions qui le composent, a atteint les objectifs de réalisation.

L'INGÉNIERIE

L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme est assurée par le PETR Grand Quercy, structure porteuse du programme, et le PNR des Causses du Quercy, partenaire du PETR avec qui une convention a été signée. L'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du programme correspond à 1.8 ETP, réparti comme suit :

- Animation 1.3 ETP : 0.8 ETP pour le PETR Grand Quercy et 0.5 ETP pour le Parc Naturel Régional du Quercy,
- Gestion 0.5 ETP assuré par le PETR.

PRINCIPALES DONNÉES SUR LA PROGRAMMATION

LA PROGRAMMATION

Dotation FEADER : 4 021 660 €

Enveloppe initiale : 2.3 M€

Dotation complémentaire en 2019 : 820 000 €

Ré-abondement années transitoires 2021/2022 : 901 660 €

86 dossiers programmés, dont **74 projets** sur la mesure 19.2 et **3** sur la 19.3 (coopération).

Lors de l'élaboration du programme, nous avons estimé programmer 74 projets, les objectifs en nombre de projets programmés sont donc atteints.

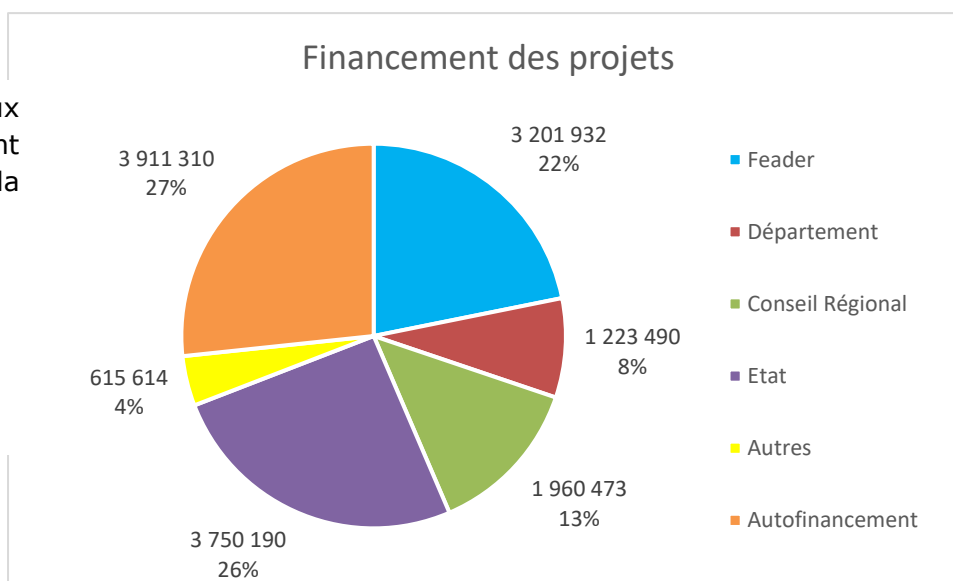
Donnée régionale : en moyenne 53 dossiers par GAL, avec des écarts assez importants entre les GALs.

- Montant FEADER attribué : 3 545 369 €
- Montant des dépenses : 15 293 457 €
- Taux de subvention moyen de FEADER : **22%**
- Montant moyen de FEADER affecté par dossier : **41 225 €**
- Taux de subvention toutes aides publiques cumulées : 73 %

27 dossiers ont été payés soldés, soit 653 605 € de FEADER versés.

LE FINANCEMENT DES PROJETS

Les 2 principaux cofinanceurs sont l'Etat (26%) et la Région (13%).



Effet levier du LEADER ?

**Données hors ingénierie et coopération*

Taux moyen de subvention LEADER	22%
Montant minimum de subvention LEADER (= seuil)	10 685 €
Montant maximum (= plafond)	100 000 €
Taux minimum de subvention LEADER	6%
Taux maximum (= le taux maxi)	48%

10 projets en dessous de 20% de subvention LEADER (essentiellement sur la fiche 3 « Services »)

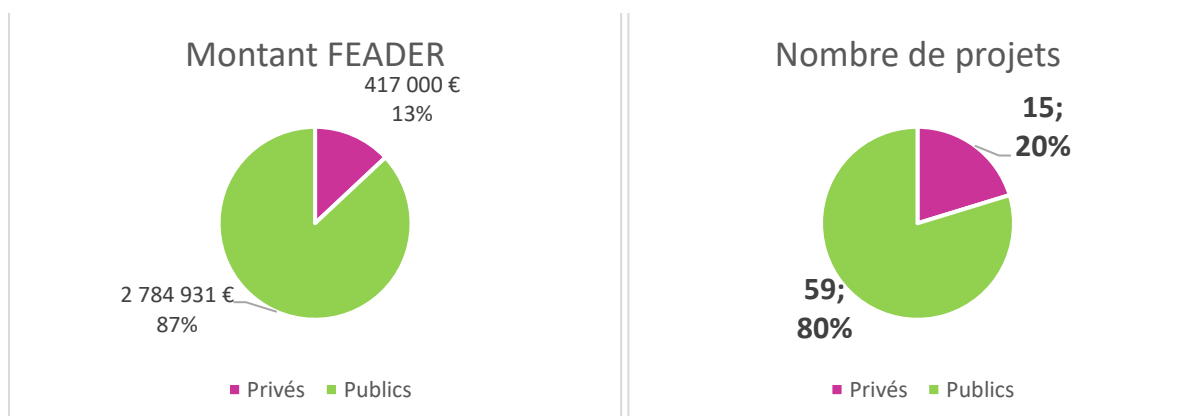
38 projets à + de 40% de subvention LEADER (FA 6 « **Bonnes pratiques** », FA5 « **Aménités, patrimoine, culture** »)

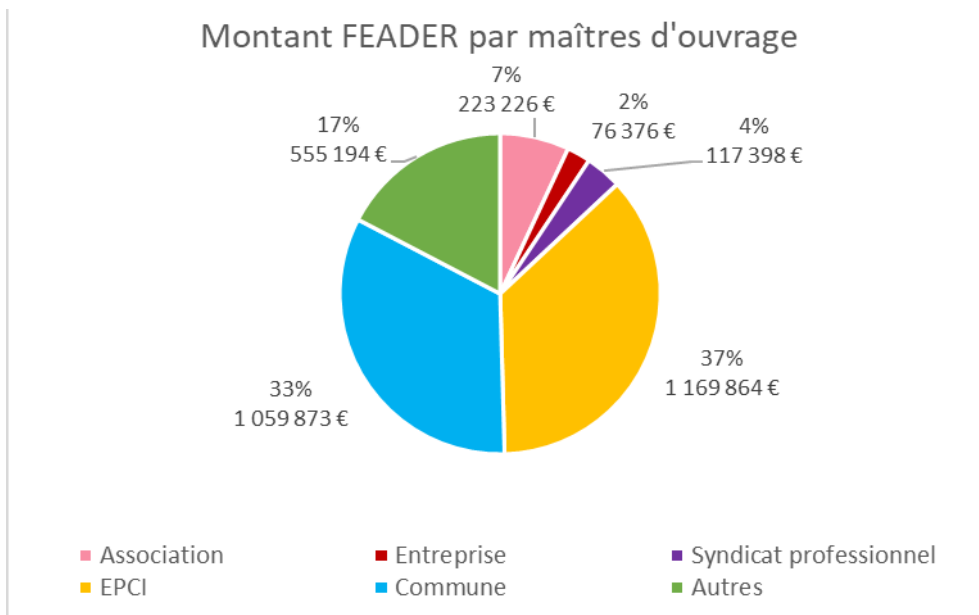
Taux moyen de subvention par fiche-action :

Fiches action	Taux moyen de FEADER	Nature de l'effet levier
1. Economie	29%	MOYEN
2. Filières	24%	MOYEN
3. Services	15%	FAIBLE
4. Aménités	41%	FORT
5. Bonnes pratiques	47%	FORT

LES MAITRES D'OUVRAGE

- Une grande majorité de **maîtres d'ouvrage publics** : 59, qui consomment **87% de l'enveloppe**
- 15 privés





* Autres publics = PETR, PNR, Département

Les projets communaux restent encore un bénéficiaire important, quasi à parité avec les EPCI en consommation de FEADER.

Un déséquilibre important entre les acteurs privés et publics dans la mobilisation du FEADER. Cf chapitre sur les projets non programmés p20.

Au niveau Régional MO privés :

- Coté Midi-Pyrénées : 21%
- Coté Languedoc Roussillon : 54%

Constats :

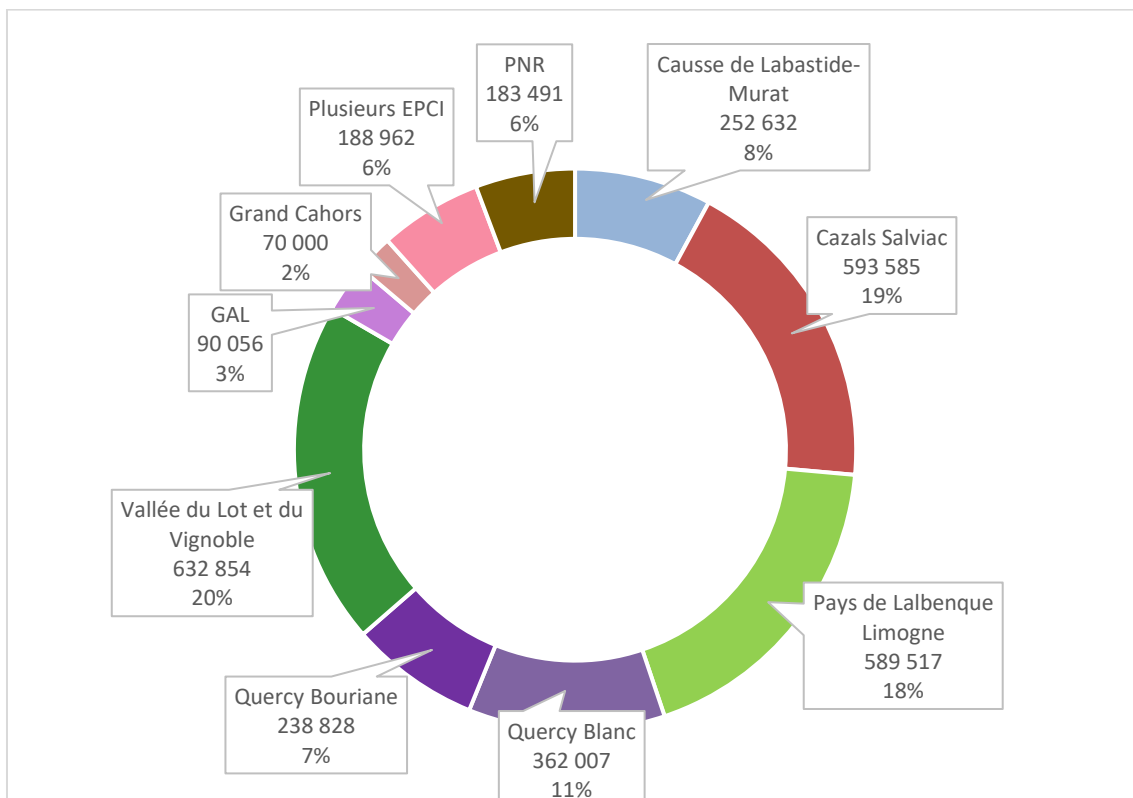
Dimension	PDR Languedoc-Roussillon	
Seuil plancher	Absence de seuil	
	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise une diversité de porteurs de projets (enjeu moindre d'avance de trésorerie) ; • Favorise le portage privé et le financement d'actions immatérielles : Les porteurs privés représentent 54% des dossiers (soit 529 dossiers) ; • Une programmation plus conforme aux principes LEADER (innovation, partenariat public-privé...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque de saupoudrage de l'aide ; • Un coût de gestion potentiellement élevé rapporté au montant d'aide LEADER accordée



PDR Midi-Pyrénées	
Montant plancher de 10 000 €.	
<ul style="list-style-type: none"> • Limite le nombre de dossier à instruire coté SI, impact sur l'efficacité de programmation • Favorise des projets d'envergure, parfois structurants, • Peu avoir un impact sur le partenariat (rapprochement de structures associatives pour arriver au seuil) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un impact fort sur la programmation : faible implication des acteurs privés (21 % des porteurs), un financement de l'investissement (matériel ...) sur des équipements parfois plus « classiques » ; • Limite le soutien à des petits projets, pourtant porteur de plus-value (culture, commerces de proximité ...) • Augmente les fonds avancés par le porteur de projet : augmente la prise de risque des porteurs de projet.

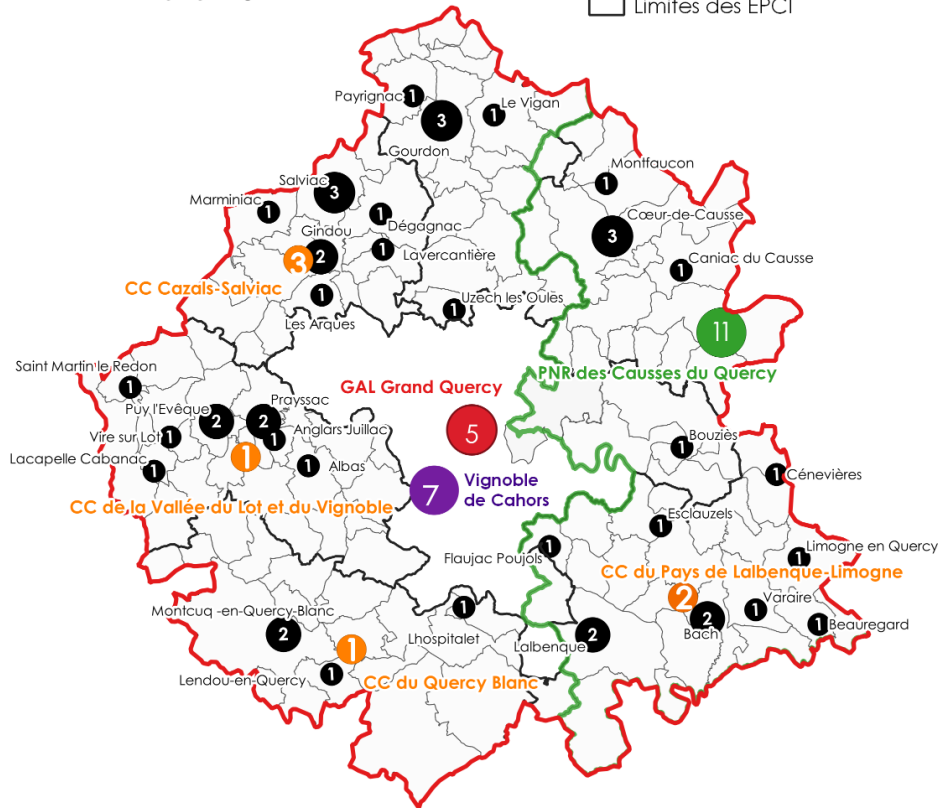
LA REPARTITION DU LEADER SUR LE TERRITOIRE = LOCALISATION DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Une répartition des projets sur tous les territoires intercommunaux, avec cependant un nombre de projets plus important sur certaines zones : Vallée du Lot et du Vignoble, Cazals-Salviac et Pays de Lalbenque Limogne.



Répartition territoriale des 74 projets programmés GAL Grand Quercy Mars 2022

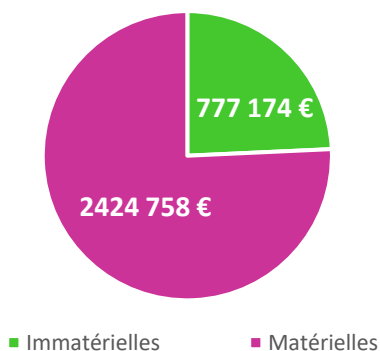
- 11 Nombre de projets programmés
- GAL Grand Quercy
- Commune du GAL Grand Quercy
- Limites des EPCI



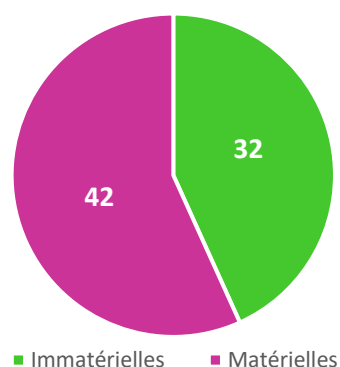
LE TYPE DE DEPENSES

Un nombre significatif de projets immatériels 32 sur 74 qui consomment près d'un quart de l'enveloppe. LEADER permet de financer des études, de l'animation, des actions pédagogiques, culturelles, qui souvent sont moins financés que les investissements par les co-financeurs publics. Les actions matérielles ont consommé une grosse partie de l'enveloppe. Il s'agit principalement d'investissements comprenant des travaux de construction ou rénovation de bâtiments pour lesquels le montant moyen de subvention LEADER est 57 732€, alors que pour les opérations immatérielles, il est de 24 287€.

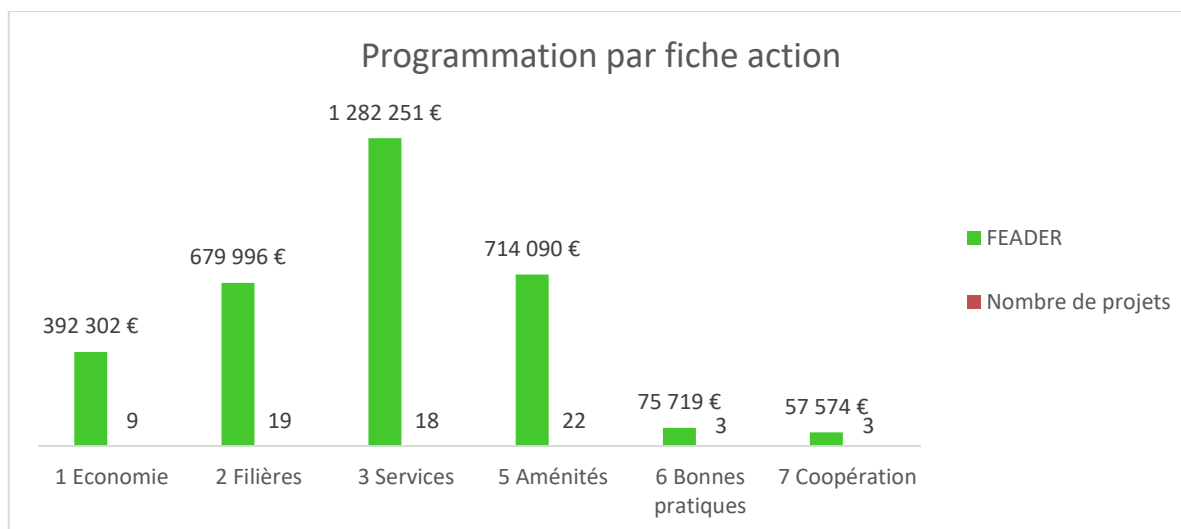
Montant FEADER



Nombre de projets

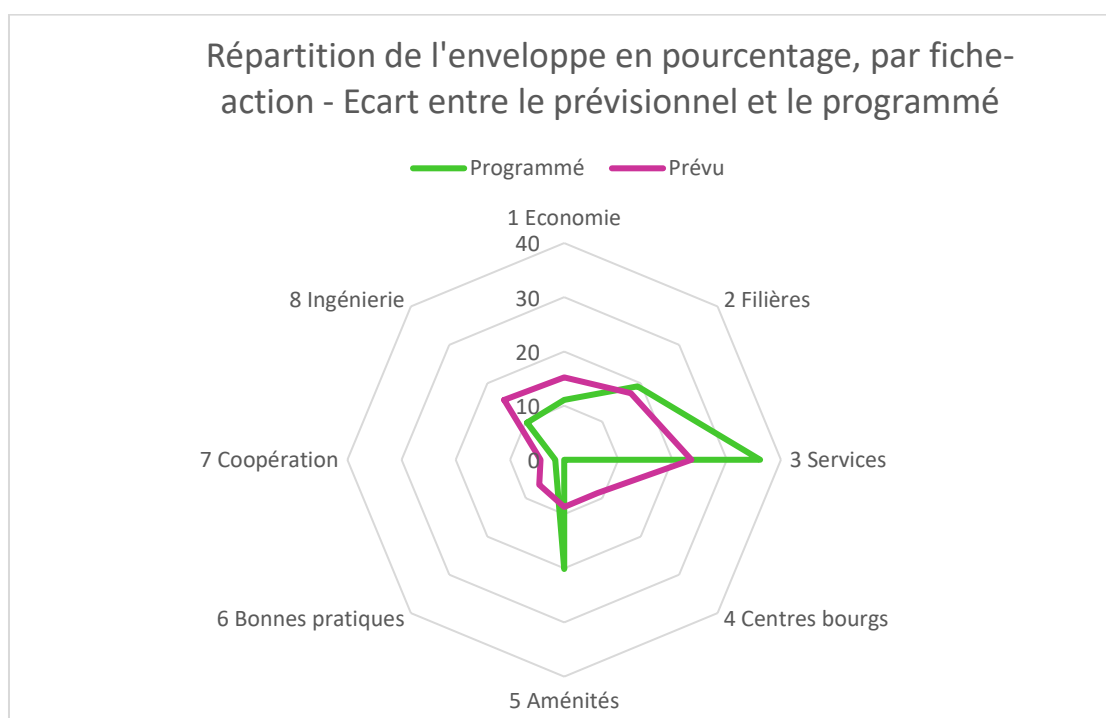


LA PROGRAMMATION PAR FICHE ACTION



Services et Aménités territoriales sont les 2 fiches actions sur lesquelles il y a eu le plus de projets financés et qui ont consommé la plus grosse enveloppe FEADER. Les projets sur la fiche « services » sont essentiellement des projets d'investissement pour des équipements sportifs (majoritaires), culturels et de santé. Sur la fiche « Aménités », il s'agit principalement de projets de valorisation/interprétation du patrimoine et d'actions culturelles (festivals, saisons culturelles...).

EVOLUTION DE LA STRATEGIE



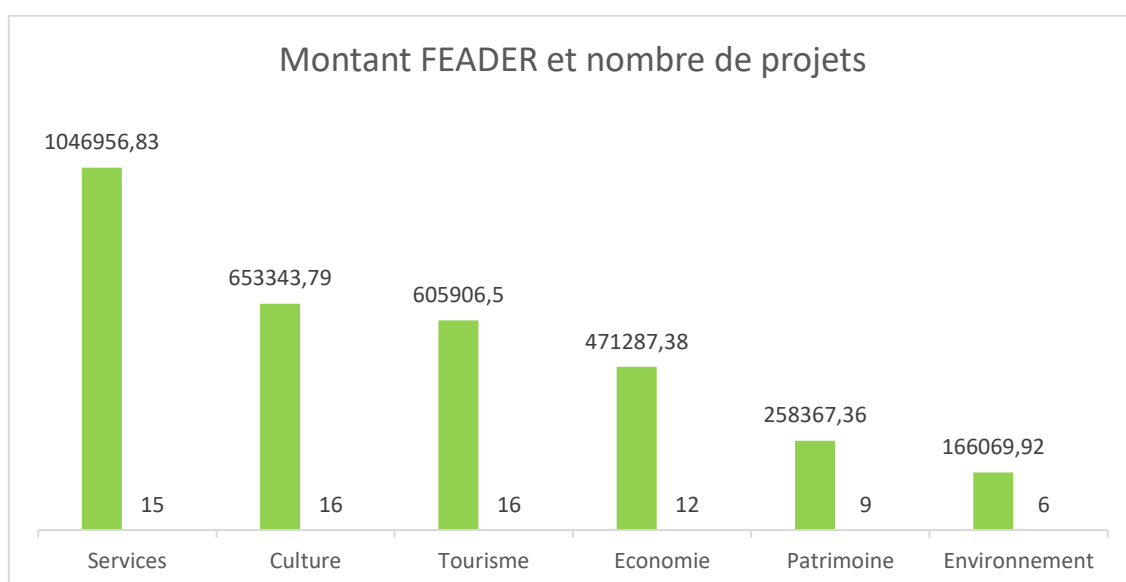
Par rapport à la stratégie de départ, le pourcentage de l'enveloppe affecté à chaque fiche-action a évolué.

Les écarts sont les plus importants sur les fiches Services et Aménités avec une consommation beaucoup plus importante de l'enveloppe, due à une sollicitation des maîtres d'ouvrage plus importante sur ces thèmes.

La fiche Centres-bourgs a été supprimée.

LES DOMAINES D'ACTIVITE CONCERNES PAR LE LEADER

La culture et le tourisme sont les domaines sur lesquels il y a eu le plus de projets. En termes de montant FEADER, c'est le secteur des services qui est largement le plus bénéficiaire.




3 thématiques qui ressortent de la programmation : **Services, Culture, Tourisme** = 3 domaines sur lesquels le programme LEADER a permis de répondre aux besoins du territoire.

THEMES/TYPES D'ACTION SUR LESQUELS IL N'Y A PAS EU DE PROJET :

A l'intérieur des fiches actions, des types d'opérations potentiellement éligibles avaient été identifiés, mais pour un certain nombre, il n'y a pas eu de projet réalisé. Au final, les projets financés se concentrent sur des typologies d'opérations assez réduites.

Des enjeux forts et thématiques importantes pour le territoire et sur lesquels il n'y a pas eu de projet ou qu'un projet :

- Alimentation de proximité et truffe,
- Forêt et filière bois, Construction durable,

- 
- L'Economie Sociale et Solidaire,
 - Modes de transport alternatif,
 - L'accueil et l'information des nouveaux arrivants,
 - L'Education à l'environnement et au développement durable.

Peut-on conclure qu'il est difficile d'accompagner des projets dans les domaines les plus innovants, alors que c'est la vocation du LEADER ?

Nécessité sur ces thématiques d'avoir une animation et un rôle d'impulsion et d'accompagnement plus fort par le GAL.

ZOOM SUR LES THEMATIQUES LES PLUS REPRÉSENTÉES

PROJETS CULTURELS ET PATRIMOINE

Les projets culturels pouvaient émerger au LEADER sur 3 fiches actions :

FA 3. Diversifier et renouveler l'offre de services

3. Modernisation ou création d'équipements culturels : travaux, achat d'équipements et de matériels

FA 5. Valoriser les aménités territoriales

2. Actions de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, naturel

4. Actions culturelles et artistiques

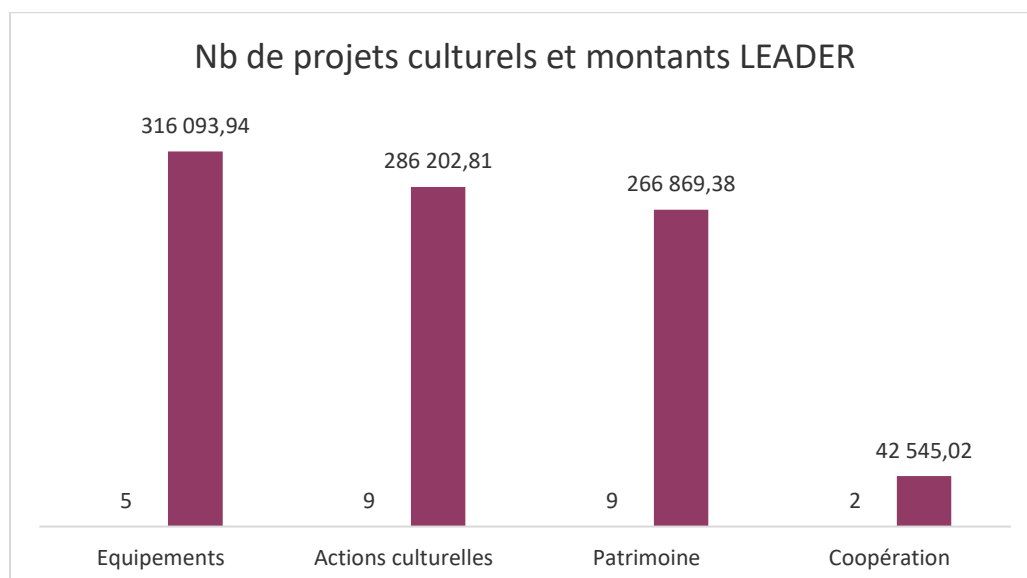
FA 7. Coopérer avec d'autres territoires : projets de coopération dans le domaine de la culture

LES PROJETS CULTURELS PROGRAMMÉS

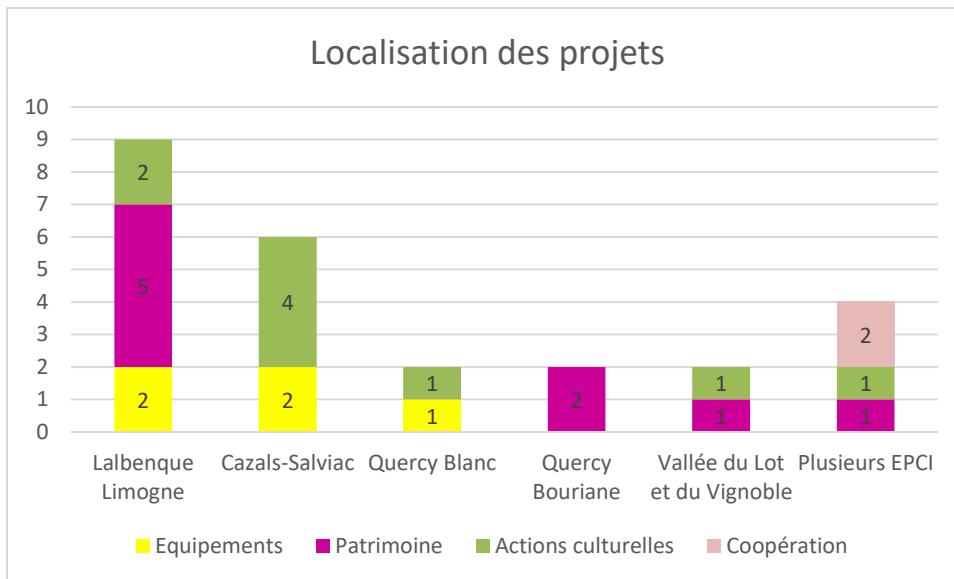
25 projets culturels programmés, sur un total de 74 projets programmés, soit plus de 33% des projets programmés,

D'un montant de 2 643 000€ et de **911 711 € de LEADER** (sur 3 201 931.78€ de FEADER attribués *hors 19.4 Ingénierie), soit **33%** de subventions FEADER en moyenne, représentant 28% de l'enveloppe attribuée *hors 19.4 Ingénierie).

**Le taux moyen de subvention LEADER sur les autres projets est de 20%.*



Sur les 3 projets de coopération menés, 2 concernent la culture/patrimoine : « Fenêtres sur paysage » de Derrière le Hublot, « Ciel nocturne » du PNR des Causses du Quercy.



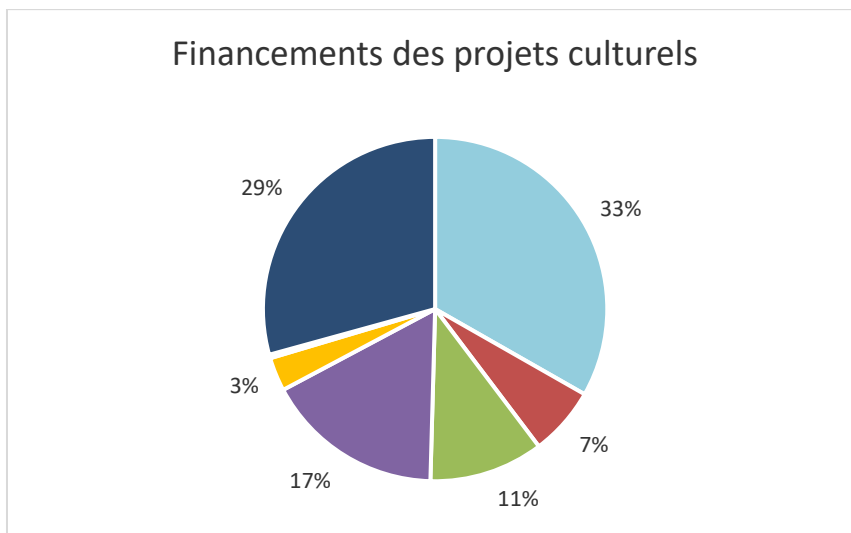
Actions culturelles et artistiques : festivals, programmations (3 saisons de CC Cazals-Salviac)

Patrimoine : plusieurs projets autour du Géoparc et des phosphatières

Pas de projets sur la CC Causse de Labastide-Murat

A NOTER : 19 sollicitations

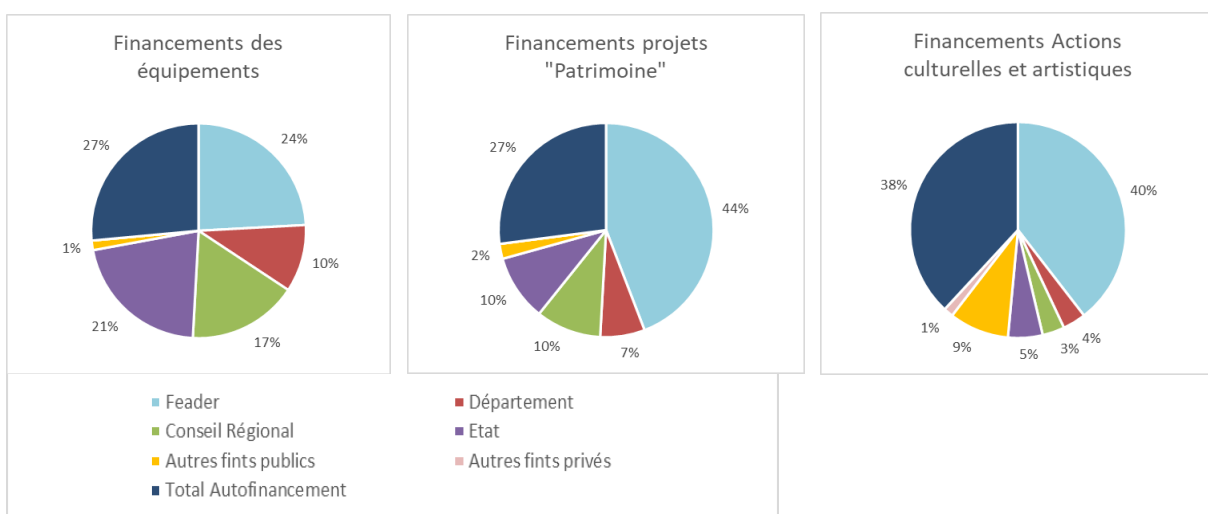
LES FINANCEMENTS



LEADER est le plus gros financeur des projets culturels avec un taux moyen de subvention de 33%.

LEADER a un **réel effet levier** sur les projets culturels.

Des distinctions selon le type de projets (Fiches action)

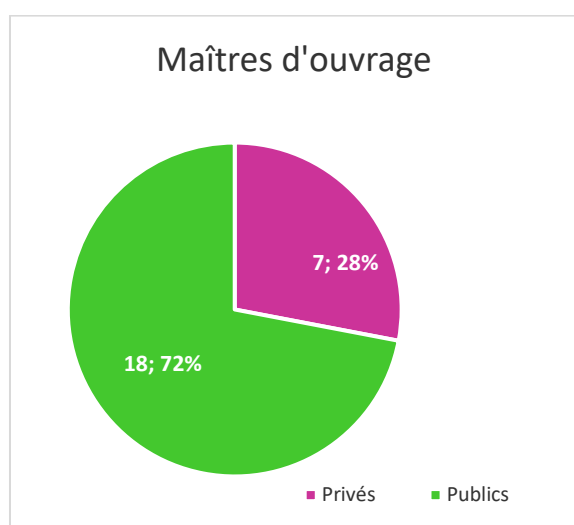


Pour les équipements, il existe des cofinancements importants (50%) venant de la Région, de l'Etat, du Département. LEADER est un complément qui permet d'atteindre un taux de subvention de plus de 70%, mais il n'a pas un effet levier très important. Beaucoup de ces projets se seraient réalisés sans LEADER.

LEADER a un important effet levier sur les projets « Patrimoine » et « Culturels et artistiques », avec un taux de plus de 40%.

C'est pour les actions culturelles et artistiques qu'il y a le moins de cofinancements publics existants.

LES MAITRES D'OUVRAGE

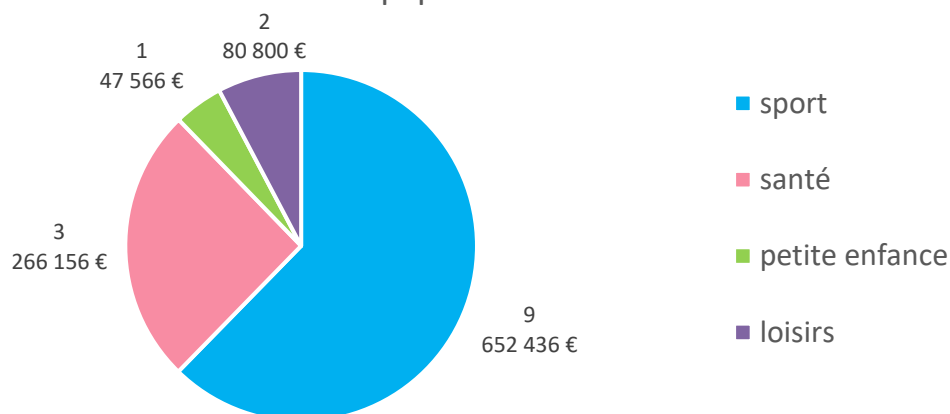


Les actions culturelles et artistiques sont portées majoritairement par des acteurs privés (secteur associatif), alors que les équipements et actions sur le patrimoine sont portées essentiellement par les publics.

Sur l'ensemble du programme : 20% de MO Privés

SERVICES

Nb de projets et Montant FEADER par types d'équipement

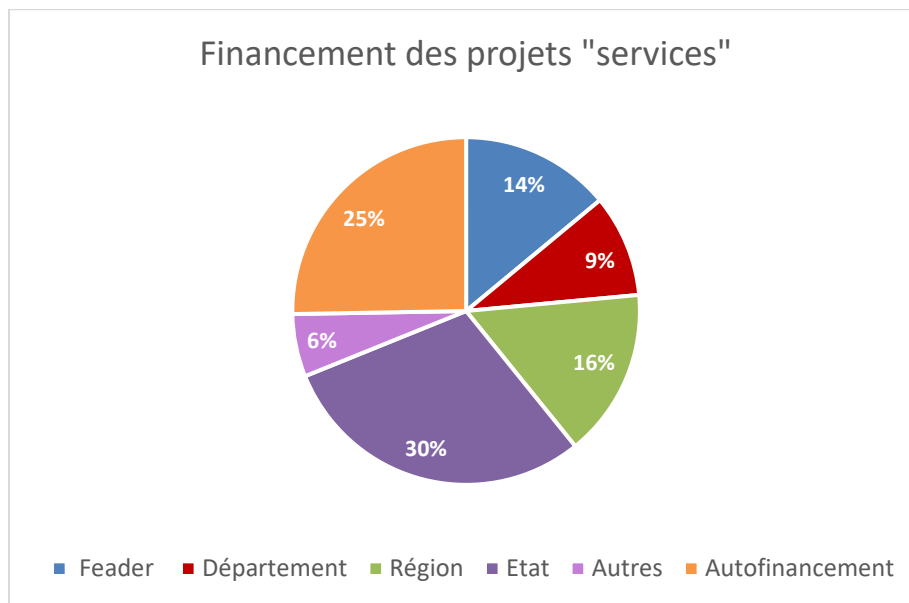


Le montant de FEADER affecté aux services est **de 1 046 957€ soit 30%** du LEADER attribué.

Dans le domaine des services, aidés essentiellement dans le cadre de la fiche action 3 « Services », un nombre significatif **d'équipements sportifs** ont été créés ou rénovés dans le cadre de ce programme, 9 consommant 652 436 €, soit **20% du LEADER** attribué, tous secteurs et projets confondus.

Les maîtres d'ouvrage sont publics : communes et communautés de communes.

C'est dans ce domaine, qu'il y a les montants de subvention LEADER les plus élevés, mais qui représentent cependant un faible taux au regard du coût des opérations (en moyenne 14%).

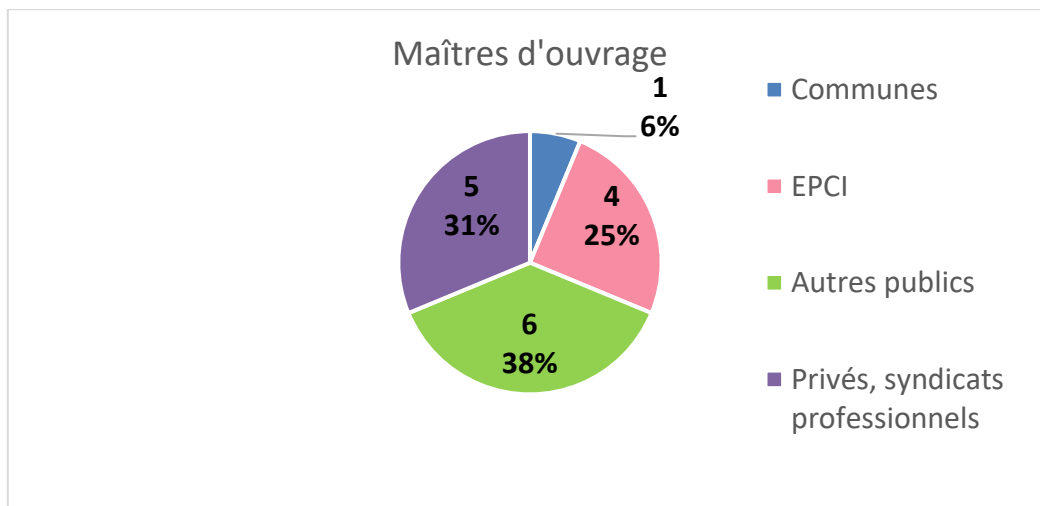



Les services sont dans l'ensemble bien cofinancés, par l'Etat (30%), la Région (16%), le Département (9%), permettant d'obtenir un taux de subvention en moyenne de 75%.

TOURISME

16 projets menés dans le secteur du tourisme consommant **605 907€ de FEADER**, soit **19% de l'enveloppe** (19.2).

On trouve dans ce secteur une diversité de projets et de maîtres d'ouvrage.





« Les autres publics » sont des offices de tourisme (3), le Département, Lot numérique et l'ADT.

C'est sur cette thématique qu'il y a le plus de **maîtres d'ouvrage privés, 31%**, qui sont des syndicats professionnels portant des projets autour de l'oenotourisme.

Une large dominante de la **thématique oenotourisme** 9 projets sur 16.

LES DÉFIS DU GAL ET LA PLUS-VALUE LEADER

En quoi LEADER a-t-il permis de répondre aux 3 défis que s'est fixé le GAL dans sa stratégie, à savoir :

- Défi 1 : le développement de l'activité et de l'emploi
- Défi 2 : L'innovation et la coopération
- Défi 3 : La transition énergétique

Et à l'enjeu transversal de l'égalité des chances.

La réponse aux défis est appréciée en fonction de la grille de sélection des projets qui fixe une liste de critères à atteindre pour répondre aux 3 défis.

DÉFI 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

L'activité économique

Tous les projets, selon la grille de sélection ont été jugés comme contribuant au développement de l'activité économique, avec en fonction des projets, un impact plus ou moins fort, selon qu'il s'agit de la rénovation d'un équipement existant (impact faible) ou de la création d'entreprises, l'installation de porteurs de projets, la création de nouveaux équipements et services, du renforcement de l'attractivité (impact plus important).



L'emploi

L'impact sur l'emploi est difficile à chiffrer précisément car tous les projets ne sont pas terminés et il y a souvent un décalage entre la réalisation du projet et la création d'emploi qui vient parfois dans un second temps. Les chiffres suivants sont donc à considérer comme estimatifs.

Plus de la moitié (55%) des projets ont un impact direct sur emploi (création ou maintien). En nombre d'emplois, cela représente plus de 15 emplois maintenus et **31 emplois créés**.

	Nombre de projets
Création d'emploi	28
Maintien d'emploi	13
Pas d'effet	33
Total général	74

DÉFI 2 : L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION

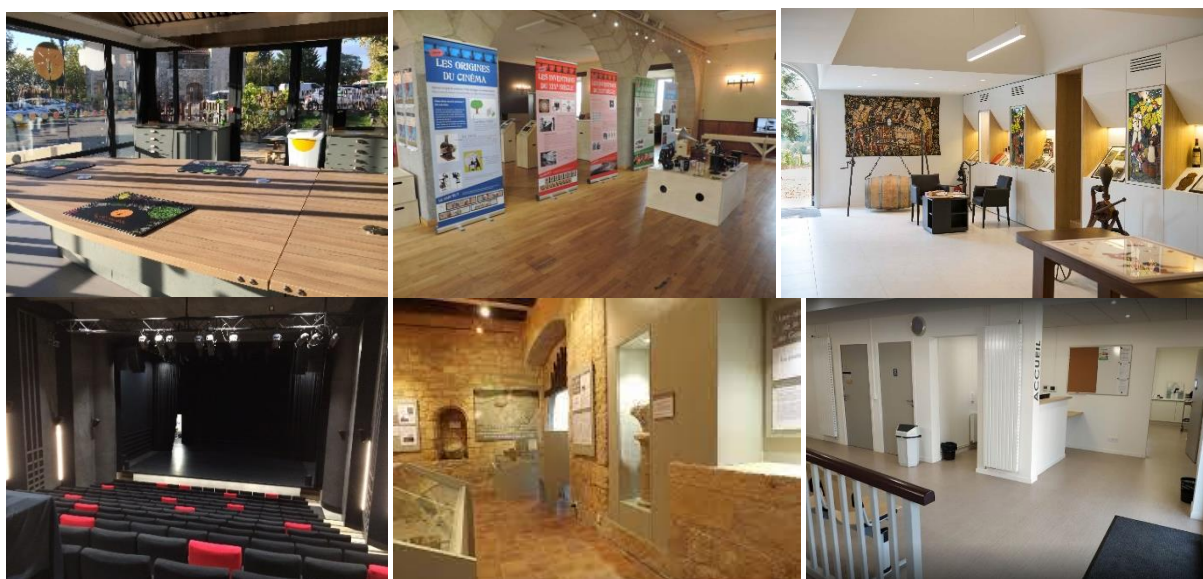
L'Innovation

Lors de l'élaboration de la grille de sélection des projets, à travers les items retenus pour l'innovation, le Comité de programmation a tenté de définir ce qui pouvait caractériser le caractère innovant d'un projet, (cf items du tableau ci-dessous).

Malgré la définition de ces critères, lors des Comités nous avons pu observer que l'innovation était une notion assez subjective et son appréciation n'était pas aisée. Au final beaucoup de projets ont été jugés innovants 47 sur 74.

Projets innovants	47	Exemples de projets innovants
Projet inexistant sur le GAL	15	<ul style="list-style-type: none">• Pôle de ressources numérique de Gourdon• Centre intercommunal de santé de Salviac• Mon village, mon fossile, PNR Causses du Quercy

Opération expérimentale	5	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières locales et expérimentation laine des Causses – PNR • 4 projets expérimentaux ont été portés par le PNR, 1 par le PETR – Vocation du PNR d’être un territoire d’expérimentation
Mode de gouvernance	11	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d’un paysan boulanger à Lacapelle Cabanac : partenariat public/privé • Création d’une aventure artistique Epopée ! L’appel d’air, Babel Gum : issue de la coopération de 8 structures associatives et d’acteurs du secteur environnemental et agricole. • Plan d’actions pour le développement de la filière oenotourisme de la destination « Cahors-Vallée du Lot » : issu de la réflexion d’un groupement de commande 2 collectivités et un syndicat professionnel
Innovation sociale	8	<ul style="list-style-type: none"> • Actions culturelles et artistiques Léopard de la rue • Atelier partagé 1/3 lieu Ami bois
Autres	8	<ul style="list-style-type: none"> • Bien manger pour bien grandir, Cœur de Causse : innovation technique
Projets non innovants	27	



Partenariats, coopération

Dans le cadre de la grille de sélection les critères suivants avaient été retenus pour qualifier la nature du partenariat ou de la coopération développés par le projet :

- Le projet associe différents acteurs travaillant habituellement de manière individuelle ou dans des secteurs différents
- Le projet favorise la rencontre intergénérationnelle
- Le projet permet la mutualisation (moyens, équipements, compétences)

- Le projet se fait en partenariat avec l'agglomération
- Le projet favorise la coopération interterritoriale et transnationale.

Beaucoup d'actions de mise en réseau qui se traduisent « uniquement » par la mise en place d'un comité de pilotage.

Trois projets de coopération interterritoriale ont été menés, mais pas de coopération transnationale :

- Développement de l'oenotourisme sur plusieurs vignobles du Sud-Ouest
- Fenêtres sur le paysage, projet de coopération artistique et culturel sur les Chemins de St Jacques de Compostelle
- Coopération Ciel nocturne.

Cela représente un nombre significatif, puisqu'au niveau régional, il y a eu 29 projets de coopération pour 38 GAL, ce qui veut dire que certains n'ont pas mené de coopération.

DÉFI 3 : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique, l'environnement

Impact sur l'environnement	50	50 projets ont un impact positif sur l'environnement.
Préservation Paysages, milieu naturel	10	
Utilisation Matériaux biosourcés	10	
Economies d'énergie, ou ENR	21	
Autres	9	
Pas d'impact	24	24 projets n'ont pas d'impact direct, essentiellement des actions immatérielles et quelques projets d'investissement sur lesquels des efforts auraient peut-être pu être faits pour monter en qualité.

Parmi les actions immatérielles :

- Dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement, à la transition énergétique : principalement des actions du Parc, observatoire du paysage, Plan Climat, éducation à la transition énergétique et aux mobilités douces...
- Quelques événements culturels et/ou touristiques ayant fait des efforts pour limiter leur impact sur l'environnement.

Parmi les actions matérielles :

- Majoritairement la mise en place de pompes à chaleur ou de chauffages au bois dans les constructions / réhabilitations de bâtiments.
- Très peu de travaux en lien direct avec l'environnement : caillebotis de la Masse.
- Plusieurs aménagements et travaux mettant en valeur le patrimoine : patrimoine potier d'Uzech-les-oules, Phosphatières de Bach, aménagement de sites géologiques (Géoparc), Maison du Pal à Albas...

L'EGALITE DES CHANCES

L'impact sur l'égalité des chances est évalué au vu des 3 critères de la grille de sélection des projets du GAL.

Nb de projets qui contribuent à l'égalité des chances

Accès à la culture	23
Accès aux TIC	3
Handicap	4
Lutte contre les discriminations	1

31 projets répondent à ce critère et contribuent à l'égalité des chances, principalement dans l'accès à la culture.

D'autres projets qui ont contribué à l'égalité dans d'autres domaines qui n'avaient pas été retenus pour la grille de sélection : accès aux services, accès aux soins...

LES PROJETS NON PROGRAMMÉS

CONTEXTE

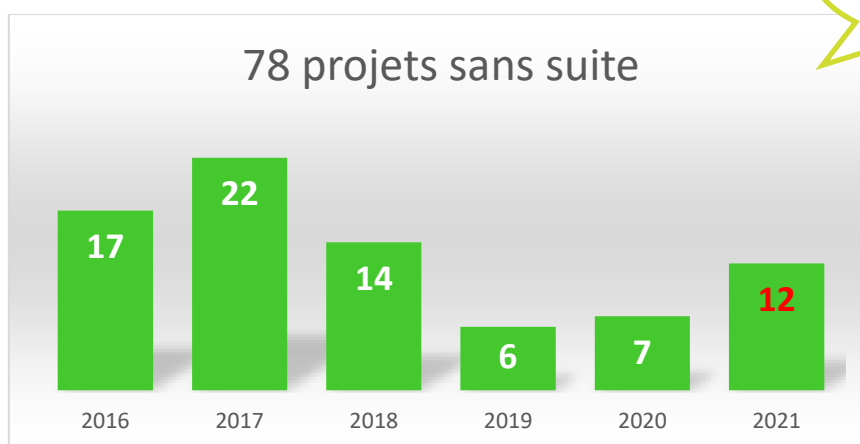
Ne sont présentés en Comité de programmation que les dossiers complets. Le montage des dossiers étant long et complexe, avant d'engager ce travail, des échanges avec l'équipe technique permettent de vérifier que le projet est éligible (cf fiches-actions : type d'actions, type de dépenses, bénéficiaires, critères d'admissibilité, seuil de subvention LEADER, cofinancements...) et répond aux critères de la grille de sélection.

Ce travail peut permettre si besoin de faire évoluer le projet.

Le comité n'a donc connaissance que des dossiers finalisés, mais pas des sollicitations qui n'ont pas abouti.

LES PROJETS NON PROGRAMMÉS

Ils sont au nombre de **78**.

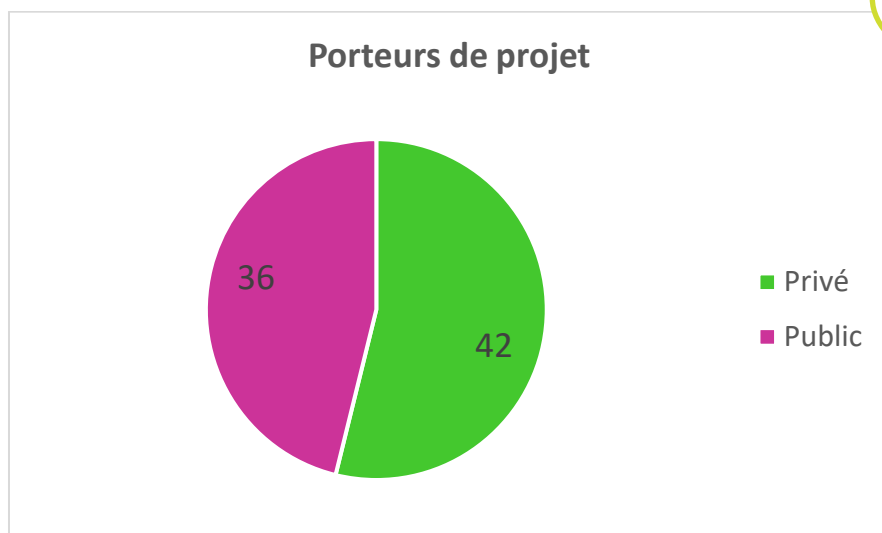


74 projets programmés

Le nombre de sollicitations est remonté en 2021, après une période plus creuse en 2019 et 2020, dont on peut penser qu'elle est liée à la période pré-électorale et à la crise Covid.

Certaines sollicitations ne peuvent aboutir par manque de crédits LEADER disponibles sur le programme 2014/2022.

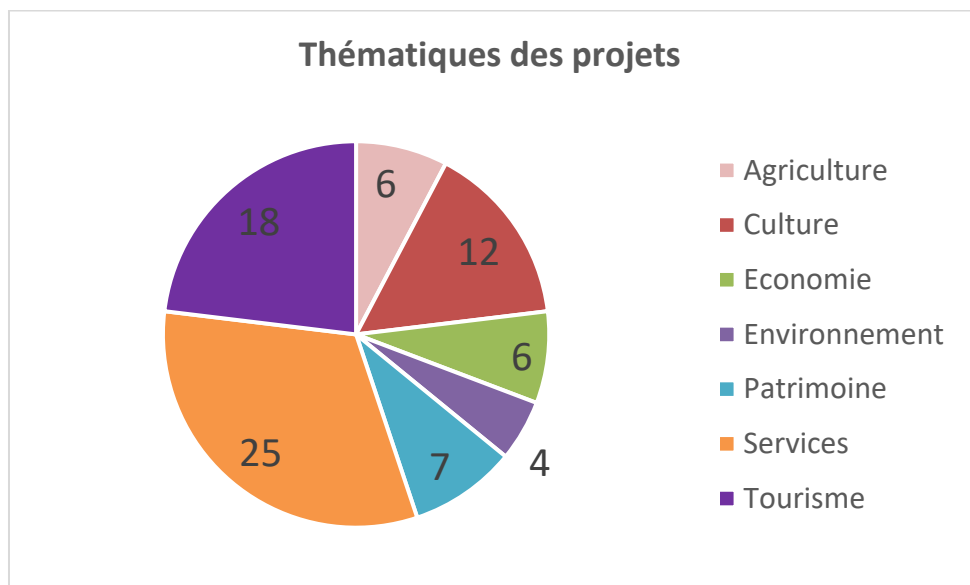
UNE MAJORITÉ DE PROJETS PRIVÉS...



Programmés : 15 privés/59 publics

54% des projets non aboutis sont privés, alors qu'en programmation, les projets privés représentent 20%.

DANS LE DOMAINE DES SERVICES, DU TOURISME, DE LA CULTURE...



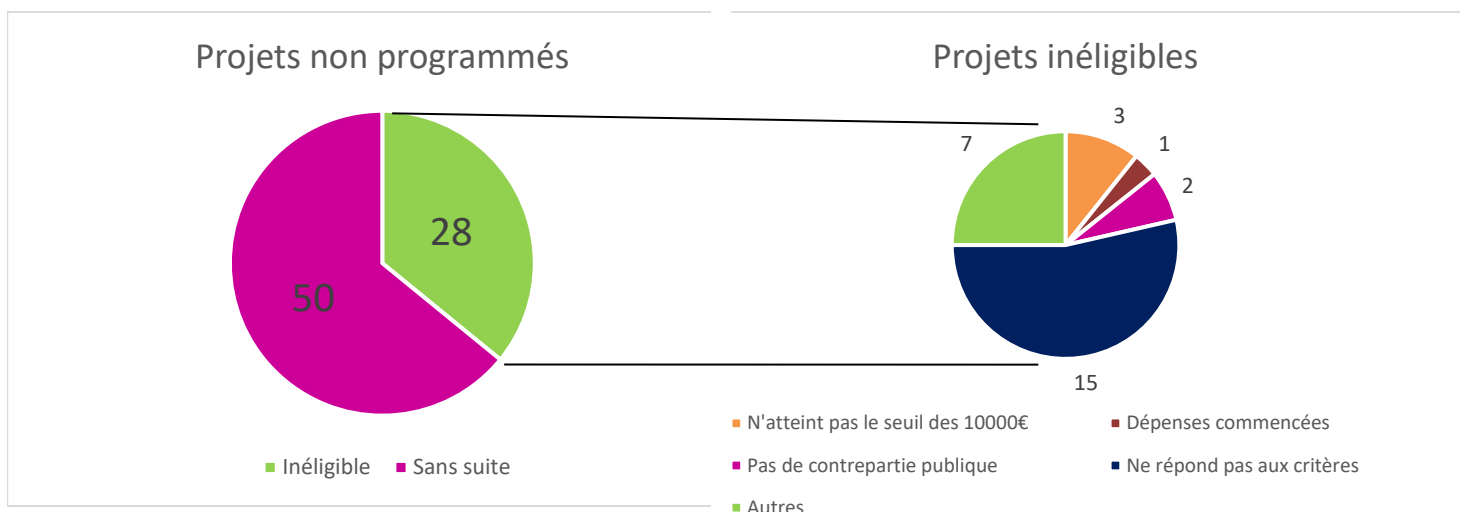
Malgré un nombre important de projets programmés dans le domaine des **services**, c'est sur cette thématique qu'il y a eu également le plus de demandes qui n'ont pas abouti, essentiellement pour les raisons suivantes :

- des équipements sportifs : projets communaux, pas d'envergure intercommunale, pas de caractère innovant, pas de création d'emploi donc difficulté à atteindre la note de 10 selon la grille de sélection (exemple : création ou rénovation d'un terrain de tennis communal).

Beaucoup de projets aussi dans le domaine du **tourisme**, avec notamment des projets d'hébergements touristiques et des évènements sportifs.

Peu de sollicitations dans le domaine de l'environnement (cf fiche « Faire évoluer les bonnes pratiques » : transition énergétique, éducation à l'environnement et au développement durable, qualité alimentaire...), alors que c'est également dans ce domaine qu'il y a eu le moins de projets financés par LEADER.

Plus de projets sans suite que de projets inéligibles



Les projets sont essentiellement inéligibles car ils ne répondent pas aux critères LEADER et des fiches-actions (actions, bénéficiaires, type de dépenses inéligibles, conditions d'admissibilité). Par exemple, comme vu précédemment, un certain nombre d'équipements sportifs ont été inéligibles car ils n'avaient pas de caractère intercommunal (pas de fonds de concours de l'EPCI).

Dans la catégorie « autres » et « sans suite », les raisons sont essentiellement :

Périmètre du projet :

- Pas de dimension intercommunale / absence de fonds de concours ComCom
- Hors GAL (communes du Grand Cahors hors Parc)

Complexité des pièces à fournir :

- Problème de définition des dépenses éligibles (trop précise et restrictive, par exemple : « petit matériel »)
- Problème marchés publics
- Problème de recettes à déduire
- Problème de complexité pièces justificatives à fournir (2è devis, justificatifs d'animation...)

Délais :

- Délais cofinancements / pas de réponse avant l'événement
- Réponse Leader après l'événement
- Délais trop longs pour la réponse LEADER : les projets manquant de trésorerie ne peuvent prendre le risque

Demande abandonnée par le maître d'ouvrage :

- Projet abandonné, non réalisé
 - Projet pas suffisamment avancé (renvoyé vers d'autres structures ADT, CCI, mais les projets ne reviennent pas toujours)
 - Pas de nouvelle du projet / le maître d'ouvrage n'a pas donné suite
 - Projet atteignant 70 ou 80% de subventions sans le LEADER
- Grille de notation (projet n'atteint pas 10)

A noter également :

Les projets sont souvent difficilement modifiables quand ils sont portés à la connaissance du GAL (déjà envoyé à d'autres financeurs), il est donc difficile de faire évoluer le projet pour qu'il réponde aux critères LEADER.

Il y a très peu de relais de la part des chambres consulaires pour accompagner les maîtres d'ouvrage privés vers un financement LEADER.

La grille a été élaborée pour sélectionner les meilleurs projets, il est donc normal qu'il y ait beaucoup de projets qui ne soient pas retenus.

LE FONCTIONNEMENT DU GAL

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

- 25 membres : 13 socioprofessionnels et 12 élus, et leurs suppléants.
- Le comité s'est réuni 15 fois à partir du 22 février 2016, jour de son installation.
- Taux de participation en moyenne : 62,4%
- 10 consultations écrites, avec un taux de réponse faible
- 6 absences de double quorum

En cours de programme, le Comité a dû renouveler partiellement ses membres, suite aux élections municipales de 2020 et à la démission de certains membres du collège privé.

Des difficultés de plus en plus importantes en fin de programme pour réunir le double quorum, d'où des consultations écrites suite aux réunions pour valider les décisions. Même en l'absence de quorum, les comités se sont tenus afin qu'un échange sur les projets puisse avoir lieu.

Constat régional :

QE3 :Efficacité et efficence de la gouvernance et du partenariat public / privé

Le comité de programmation est le garant de l'esprit LEADER : une forme innovante de faire du développement territoriale partagée par les parties prenantes

Des choix de gouvernance qui impactent le caractère stratégique des COPROG :

- Des temps d'analyse technique (cotech, commissions de travail plus informelles ...) préalables au COPROG qui améliorent et sécurisent les projets ;
- Les dossiers programmés doivent être déjà instruits : un rôle décisionnel très limité si le projet fait l'objet d'un seul passage en Coprog, qui peut s'apparenter alors à une chambre d'enregistrement ;
- Un passage en avis d'opportunité mobilisé par plusieurs GAL (près de la moitié), permettant au COPROG de jouer un rôle plus stratégique dans la mise en œuvre de la stratégie et d'une plus-value de LEADER.

Un enjeu à renforcer l'implication des membres (notamment privé) :

- Le maintien d'une dynamique du COPROG a été un défi tout au long du programme : **40 % des membres se sentent moyennement et faiblement impliqués et 63 % se sentent moyennement et faiblement ambassadeurs** ;
- Des difficultés de mobilisation qui touchent plus fortement la sphère privée et dont la mobilisation tend à s'affaiblir au cours de la programmation : une difficile appropriation du programme et du rôle du comité de programmation ;
- Plusieurs solutions, nécessitant une animation renforcée, sont envisagées pour faciliter l'accueil des membres, dynamiser la participation et renforcer la dimension stratégique des COPROG.

Réalisation de visites de projets

Deux visites de projets ont été réalisées : Maison du Pal à Albas, cuisine pédagogique de Labastide-Murat.

Trois autres ont été proposées, mais ont dues être annulées pour cause de Covid et/ou de disponibilité des participants.

L'ANIMATION

- 1.8 ETP (Equivalent Temps Plein) consacré à la mise en œuvre du programme (0.5 pour la gestion, 1.3 pour l'animation).
- **152 porteurs de projet reçus** par le GAL
- Portion importante de porteurs de projet privés reçus en rapport des projets privés programmés.

L'animation est assurée par le PETR et le PNR des Causses du Quercy.

Au niveau Régional, selon les GAL le temps d'ingénierie dédié à LEADER varie de 1 à 2.5 ETP.



LA COMMUNICATION

Les actions menées :

- Site internet : un site internet spécifique au LEADER a été mis en place en début de programme. En 2021, la création du site du PETR a été lancée, avec l'intégration de pages spécifiques au programme.
- Plaquette : diffusée aux communes, EPCI, partenaires, associations, Chambres consulaires, membres du Comité de programmation
- Communication sur le programme sur le Blog des Bourians (lancement du programme, avancement de programmation suite à comité, Joli mois de l'Europe)
- Présentation du programme et des premiers résultats lors de la conférence des maires du PETR en octobre 2017
- Organisation de 2 visites de projets dans le cadre du Joli mois de l'Europe pour le grand public (affichage, communication dans la presse, sur le blog des bourians, via les communautés de communes et les offices de tourisme).

Au vu du nombre de projets privés, on peut penser qu'il y a eu un **déficit de communication et d'information en direction des acteurs privés**, notamment par les chambres consulaires qui n'ont pas eu un rôle de relais suffisant vers les entreprises.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Ce tableau a été rempli par les membres du comité de programmation lors de la réunion du 31 mars.

<u>Points forts de ce programme</u>	<u>Points faibles</u>	<u>Attendus, priorités pour le prochain programme</u>
<u>Programmation</u>		
<p>- Les thématiques choisies bien représentatives du territoire, diversité des thèmes qui permet de répondre aux besoins</p> <p>- Critères emploi et innovation importants à garder</p>	<p>Gestion du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délais de traitement des demandes de paiement par la Région très longs (plus de 2 ans de retard) - Paiement Leader seulement possible après paiement de tous les autres co-financiers → allonge les délais - Seuil à 10 000€ - Lourdeur des dossiers - Besoin de trésorerie et de compétences administratives : dissuasif pour les porteurs de projets privés - Double instruction (GAL + Région) - Traitement différent pour la partie Midi-Pyrénées et le Languedoc Roussillon <p>Thématiques et projets soutenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de projets publics et d'investissement : éloignement philosophie LEADER (le LEADER doit avoir un effet LEVIER) - Projets d'équipements de service « classiques » financés sont trop importants (on s'éloigne de l'essence du Leader – ruralité, innovation) - Pas de projets sur certains thèmes identifiés dans la candidature notamment car le seuil en a exclu certains 	<p>Gestion du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abaisser le seuil / ou prévoir plusieurs seuils (selon type de projet et/ou selon porteur de projet : public / privé) pour permettre aux privés d'accéder aux aides et avoir une meilleure proximité avec le territoire rural. - Des plafonds pour les projets publics - Des plafonds différents : asso/ entreprises - Simplifier les dossiers et le contrôle, l'instruction - Pour éviter une double instruction : instruction par le GAL et mise en place de contrôles aléatoires par la Région. - Éviter d'avoir à déposer 1 dossier sur chaque GAL pour les projets qui dépendent des 2 territoires (ex, projets du PNR) <p>Thématiques et orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits culturels, les humanités, l'accès à la culture - La jeunesse : l'impliquer, lui donner une place plus importante, l'intéresser : s'appuyer sur espaces jeunes, les accompagner à monter des projets (mais pb de seuil), aller les chercher et s'adapter à leur mode de fonctionnement - L'éducation populaire - Le lien social - Définir des critères très stricts de qualité des projets (important si on diminue les seuils et on augmente les taux d'intervention) - Grille de notation : priorité à l'emploi (maintien, croissance, possibilité de garder un statut pour les intermittents du spectacle), à l'innovation et au territoire rural. - Privilégier des projets plus petits

Fonctionnement du GAL

- Problème de mobilisation de la société civile. Raisons possibles :

- Peu de projets privés présentés
- Sentiment que ce sont les élus qui décident
- Horaires
- Trop sollicités par ailleurs. Ils font cela bénévolement et cela demande beaucoup (trop) d'engagement. Ils doivent prioriser.
- Majorité des projets trop importants → ne se sentent pas concernés
- Vision différente du territoire : élus = vision plus globale, privés = vision plus locale.

- Manque de bénévoles dans les structures privées

- Complexité des dossiers

- Validation en comité de projets parfois commencés ou terminés.

- Avoir des personnes engagées sur le territoire : objectif = avoir plus de privés
- Augmenter le nombre de membres de la société civile dans le Comité
- Des réunions en présentiel mais avec possibilité de visio pour ceux qui le souhaitent
- Être représentatif
- Avoir 2 suppléants par titulaire
- Présentation des projets lors des Comités : faire venir porteurs de projets ou vidéo de présentation
- Meilleure représentativité des jeunes au sein du Comité.
- Essayer de créer une cohésion d'équipe au sein du comité (plutôt qu'une liste de membres)